



La solidarité crée la sécurité

La recette du succès des établissements cantonaux d'assurance en Suisse



Association des établissements cantonaux d'assurance AECA
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Union intercantonale de réassurance UIR
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP

Un système qui a fait ses preuves

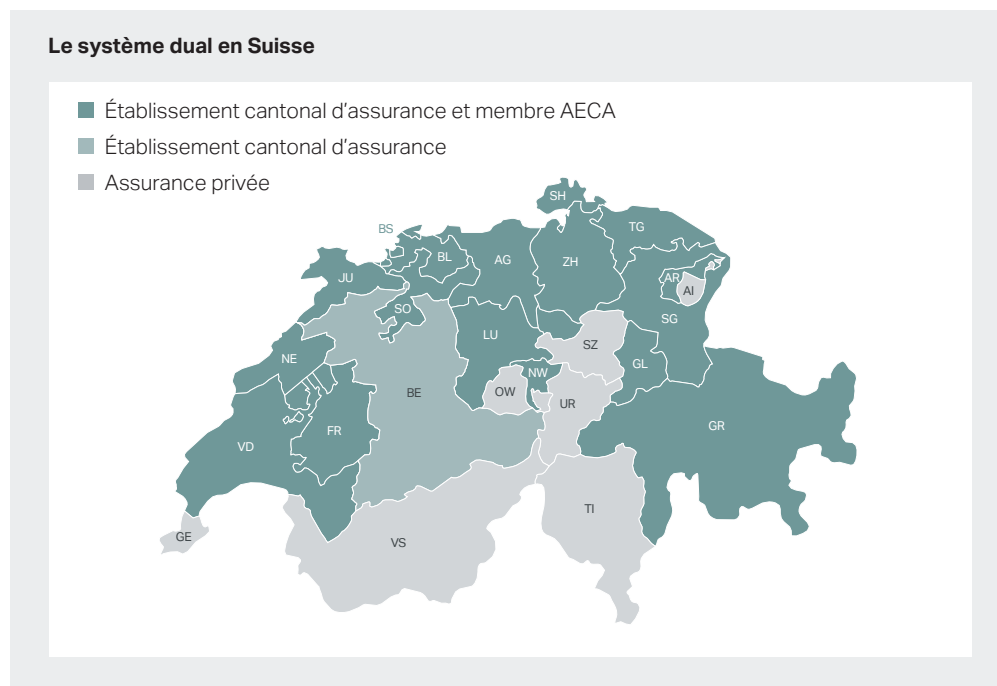
18 établissements cantonaux d'assurance travaillent en étroite collaboration au sein d'un système solidaire pour protéger une grande partie de la Suisse: ils assurent 1,9 million de bâtiments en Suisse contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels.

Cela représente un capital assuré de 2400 milliards de francs suisses, soit 70% de l'ensemble des valeurs immobilières en Suisse.

Les établissements d'assurance sont des assureurs de droit public. Ils accomplissent des **tâches de service public** et exercent leurs activités sur la base des prescriptions légales en vigueur dans leur canton.

Les établissements cantonaux d'assurance assurent automatiquement dans leur canton tous les bâtiments, qui bénéficient de ce fait d'une **couverture d'assurance complète**. De plus, indépendamment du risque encouru par le bâtiment, le **montant de la prime** se maintient à un **faible** niveau dans chaque canton. Enfin, la couverture des dommages assurés est pratiquement illimitée.

Les établissements cantonaux d'assurance **ne poursuivent pas de but lucratif**, mais conçoivent leur modèle d'activité de telle sorte que même d'importants événements dommageables puissent être assumés sans limiter les indemnités et à l'entière satisfaction des propriétaires de bâtiments.



La triple protection des bâtiments

Les établissements cantonaux d'assurance ne font pas qu'assurer, mais s'engagent également dans la prévention et l'intervention.

Un système unique

Des prestations exceptionnelles de service public qui ont fait leurs preuves et la garantie que les propriétaires de bâtiments verront leurs exigences satisfaites.

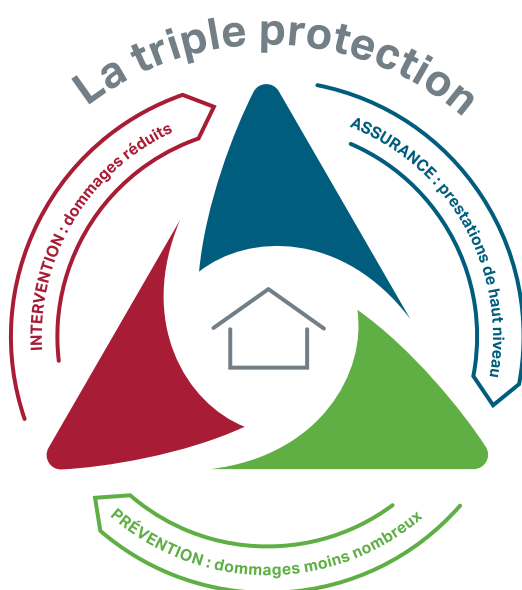
Une solidarité double

Des assurés et des assureurs solidaires afin de garantir la capacité de financement et la stabilité financière du système.

Une protection triple

La prévention, l'intervention et l'assurance constituent un système de protection fort pour les bâtiments.

Les domaines de la prévention, de l'intervention et de l'assurance se complètent dans l'intérêt des propriétaires de bâtiments : les interactions de ce système de protection permettent une évolution particulièrement favorable en termes de dommages. Quant aux assurés, ils en bénéficient sous la forme de primes avantageuses et de prestations de qualité.



Assurance

Lorsqu'un sinistre survient, les établissements cantonaux d'assurance sont là pour leurs clientes et clients, et ils assument les coûts. Et comme les bâtiments sont le plus souvent assurés à leur valeur à neuf, il est possible de les reconstruire sans subir de pertes.



Séismes : potentiel de dommages élevé

Les tremblements de terre qui frappent la Suisse occasionnent rarement d'importants dommages aux bâtiments. Il s'agit malgré tout du danger naturel présentant le plus fort potentiel de dommages. L'absence d'une assurance tremblement de terre générale constitue actuellement une importante lacune en matière d'assurance en Suisse.

Après un séisme important, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) met à disposition de ses membres jusqu'à 2 milliards de francs par événement. Par année civile, le montant total maximum pouvant être alloué s'élève à 4 milliards de francs. Cette aide financière constitue une prestation volontaire. En cas de sinistre, les propriétaires de bâtiments sinistrés ne peuvent pas se prévaloir d'un droit à cette prestation. Le dédommagement est plafonné à 100 000 francs par bâtiment, ce qui ne suffit pas pour la reconstruction. Cela signifie qu'aujourd'hui, les conséquences financières d'un séisme de grande ampleur entraîneraient la ruine de

nombreux propriétaires. C'est la raison pour laquelle les ECA soutiennent la mise en place d'une solution obligatoire nationale avec compensation solidaire des risques, qui comblerait la lacune d'assurance sur l'ensemble du territoire suisse.

Réassurance

La réassurance est l'assurance des assurances. Une réassurance couvre les grands risques. Elle aplanit pour les assurances les fluctuations dans l'évolution des dommages à long terme.

Grâce à l'Union intercantonale de réassurance (UIR), le besoin en capital de chaque établissement cantonal d'assurance affilié diminue. Ce système repose sur une répartition solidaire des risques. Il garantit une compensation efficace des risques entre les participants.

Prévention

Les établissements cantonaux d'assurance soutiennent activement la prévention des dommages dus au feu et aux éléments naturels.



Pour éviter ou réduire les dommages, les bâtiments devraient être construits et entretenus de manière à résister le plus possible aux intempéries et aux dommages.

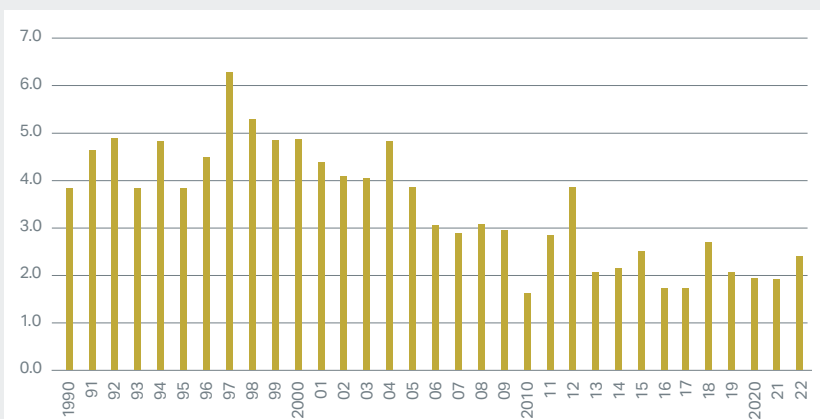
Or, la prévention fonctionne seulement à partir du moment où les propriétaires, les projeteuses et projeteurs, les architectes ainsi que les instances politiques sont sensibilisés à la problématique et adhèrent aux mesures correspondantes. Les établissements cantonaux d'assurance s'engagent donc en faveur de la prévention en publiant des **recommandations** et des **prescriptions**, en organisant conjointement des **campagnes de sensibilisation** et des **manifestations** ou encore en développant des **plateformes d'information** et en réalisant un **travail médiatique** actif.

Une attention particulière est aussi accordée à la formation de base et à la formation continue de spécialistes qui exercent une activité de conseil dans les domaines de la protection incendie et de la prévention des dangers

naturels. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) propose ainsi des formations professionnelles, dont certaines débouchent sur des titres reconnus par la Confédération.

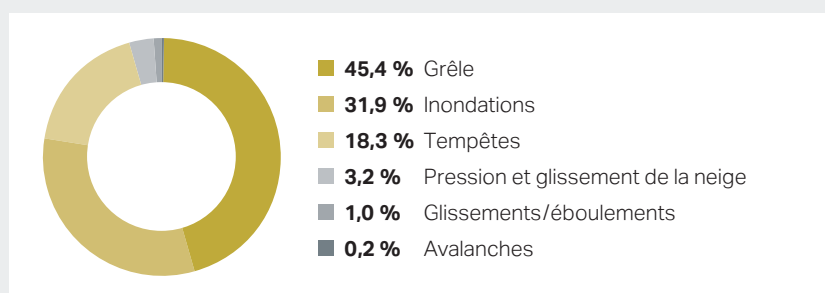
Autre produit que les établissements cantonaux d'assurance ont développé conjointement avec des partenaires : la **commande automatique des stores pour une protection optimale contre la grêle**. Il faut savoir que les établissements cantonaux d'assurance déboursent chaque année près de 100 millions de francs suisses en moyenne pour les dégâts aux bâtiments causés par la grêle. Une part importante de cette somme totale de dommages est liée à l'indemnisation des stores à lamelles et d'autres éléments de protection solaire endommagés. En cas de risque de grêle, le système remonte automatiquement les stores pour les protéger de tout dommage. Aujourd'hui, les fenêtres et cadres de fenêtres modernes situés sous ces éléments sont en effet très résistants et peu vulnérables aux averses de grêle.

Évolution du nombre de décès dus aux incendies par million d'habitants en Suisse



Source: statistique des dommages AEAI

Parts relatives des causes de dommages éléments naturels dans les montants annuels des dommages 2003–2022 (18 établissements cantonaux d'assurance)



« Alarme-Météo » : l'application pour votre sécurité

L'application « **Alarme-Météo** » avertit ses utilisatrices et utilisateurs dans toute la Suisse lorsque des intempéries menacent. Elle affiche en outre des prévisions météo pour le monde entier et propose des images prises par des webcams à haute résolution. Prestation gratuite des établissements cantonaux d'assurance, l'application est disponible en allemand, en français, en italien et en anglais.

spécialisées, instituts de recherche, associations et entreprises).

Les diverses activités de prévention portent leurs fruits : **la Suisse est l'un des pays où le niveau de protection incendie dans les bâtiments est le plus élevé.** Le domaine des dangers naturels s'inscrit dans la même optique.

La **Fondation de prévention** des établissements cantonaux d'assurance (FP) s'est fixé comme mission d'encourager la recherche appliquée, qui permet de faire diminuer l'intensité des dommages éléments naturels à long terme, contribuant à faire baisser leur coût pour l'ensemble de la société. La Fondation **soutient des projets** de particuliers, de groupes ou de corporations de droit privé ou public (par exemple universités, hautes écoles

Intervention

Même si les bâtiments sont protégés de manière optimale par les établissements cantonaux d'assurance, le risque zéro n'existe pas.



Les sapeurs-pompiers se positionnent depuis longtemps comme des prestataires de service polyvalents.

Au cours des dix dernières années, les dommages causés aux bâtiments par la grêle, les tempêtes et les inondations se sont élevés en moyenne à 222 millions de francs par an.

Parmi les risques, on trouve aussi les incendies déclenchés par des impacts de foudre, par des courts-circuits ou par négligence.

Heureusement, nos **sapeurs-pompiers** bien équipés et bien formés sont en mesure d'intervenir immédiatement. Qu'ils soient volontaires ou professionnels, les sapeurs-pompiers se positionnent depuis longtemps comme des prestataires de service polyvalents. Ils interviennent à toute heure du jour et de la nuit sur les lieux d'incendies, de catastrophes naturelles, d'explosions, d'effondrements, d'accidents ou d'événements ABC pour protéger les personnes, les animaux et les bâtiments.

Les établissements cantonaux d'assurance, dans leur rôle d'**instances des sapeurs-pompiers sur mandat cantonal**, sont compétents pour la formation des sapeurs-pompiers et gèrent les aspects administratifs, organisationnels et relatifs aux équipements de sécurité. De plus, ils prennent largement en charge le financement des formations ainsi que des véhicules, du matériel, des équipements et des systèmes d'approvisionnement en eau d'extinction.

Le bilan des sapeurs-pompiers en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein est remarquable : en 2022, à toute heure du jour ou de la nuit, un total de 858 490 heures d'intervention ont été effectuées lors de 79 058 opérations de secours. À cela s'ajoutent 11 002 opérations planifiées avec 53 140 heures d'intervention.

Association des établissements cantonaux d'assurance

En tant qu'organisation faîtière influente, l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) coordonne et soutient les activités des établissements cantonaux d'assurance indépendants, acteurs en Suisse d'un système efficace et unique au monde.

L'AECA représente ce système et les intérêts de ses membres. L'AECA coordonne également les organisations communes des établissements cantonaux d'assurance et collabore avec la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP).



Membres

Établissements cantonaux d'assurance suivants :
Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich

Contact

Rolf Meier
Responsable des relations publiques
+41 (0)31 320 22 82
rolf.meier@vkg.ch, www.vkg.ch

Informations complémentaires

www.feukos.ch/fr
www.ppionline.ch
www.protection-dangers-naturels.ch
www.alarmemeteo.ch